



Heritage de 2 demi-frères pour un futur bien immobilier

Par **DA SILVA MIGUEL**, le **31/03/2017** à **12:43**

Bonjour,

Je suis papa d'un garçon issu d'un premier concubinage et d'une fille issue de mon concubinage actuel.

Je souhaite acquérir un bien avec ma concubine (mère de notre fille).

Quelle sera la part d'héritage de mes deux enfants et comment faire en amont pour que les 2 héritent à part égale du bien acheté ?

Je vous remercie par avance,

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **31/03/2017** à **15:39**

Bonjour,

vos enfants, sauf disposition contraire, seront héritiers à parts égales. Pourquoi un des 2 aurait il plus subitement ? Si vous restez ainsi, votre concubine ne sera jamais votre héritière.

Si le bien est acheté 50/50 (foncier), vos enfants se partageront votre moitié.

L'indivision créée au moment de l'achat perdurera entre vos enfants et concubine.. et ce sera le début des ennuis ! Mais vous ne serez plus là pour le voir. Tout ceci à confirmer par d'autres intervenants.

Par **DA SILVA MIGUEL**, le **31/03/2017** à **20:06**

C'était bien là ma question ! Mes enfant hériteront de ma moitié mais seule ma fille héritera de la part de ma concubine elle aura donc 1part et demi et mon fils une demi part ai-je raison ?

Dans ce cas comment rectifier en amont ? Indivision en prenant une part plus importante de mon côté ? Si oui combien ? Merci par avance